L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.

Journal quotidien .... $12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine .... $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 25 FEVRIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

DE LA NOUVELLE CRISE FINANCIERE.

Jusqu'à présent nous nous étions abstenus de parler de la nouvelle crise financière la croyant tout à fait accidentelle et sachant bien d'ailleurs que l'intervention de la presse dans ces matières, hors le cas d'absolue nécessité, est presque aussi dangereuse que l'intervention législative; mais comme depuis samedi le mal ne fait que s'aggraver, nous croirions manquer à notre devoir en gardant plus long-temps le silence.

Il faut dire d'abord que ce qui se passe est déplorable pour le public et pour les banques; le public qui se voit subitement privé de ses moyens ou forcé de faire des sacrifices ruineux; pour les banques en général, fortes ou faibles, parce que de pareils évènemens sont de nature à porter un coup funeste à la confiance publique de laquelle dépend leur existence. On peut même dire en définitive, que c'est le public qui est seul à plaindre parce que c'est sur lui que retombent toutes les pertes soit comme détenteur des billets dépréciés, soit comme actionnaire des banques en souffrance.

Un tel état de choses est trop intolérable pour pouvoir durer; mais d'où vient le mal? et surtout quel remède efficace peut-on appliquer? Difficiles questions que nous soumettons en toute humilité à la haute sagesse de nos gouvernans. Mais en attendant leur solution, qu'il nous soit permis de faire les réflexions suivantes:

Lors de la seconde suspension, le 21 octobre 1839, les présidens des banques se réunirent en assemblée et adoptèrent les résolutions suivantes qui furent publiées dans les journaux le lendemain.

"A une assemblée des présidents des banques de la Nouvelle Orléans tenue aujourd'hui, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

"Il est convenu, afin de prévenir qu'aucune banque ne fasse des émissions excédant ses moyens effectifs, ce qui pourrait rendre une reprise des paiemens très difficile sinon impossible, que les dispositions suivantes, relatives au règlement des balances dues par les banques entre elles, seront obligatoires pour toutes les banques tant que durera la suspension des paiemens en espèces.

"Le samedi de chaque semaine chaque banque fournira un état des billets qu'elle pourra avoir aux autres banques au commis liquidateur (*settling clerk*,) lequel sera obligé d'en faire un tableau général pour l'information des banques; le premier samedi de chaque mois, à partir du premier samedi de décembre prochain, il sera fait un échange général des billets: chaque banque [la banque des Négocians qui n'a pas d'émission étant seule exceptée,] devant rendre tous les billets en sa possession aux banques qui les ont émis; un règlement général sera effectué le lundi suivant au moyen de checks donnés par le commis liquidateur aux banques créancières sur les banques débitrices, ainsi que cela se pratiquait précédemment en réglant les balances hebdomadaires.

"Les banques débitrices seront tenues de donner aux banques créancières, jusqu'à concurrence du montant de leur dette, des billets recomptés pris dans leur portefeuille, n'ayant pas plus de trente jours à courir, lesquels billets seront endossés par la banque débitrice et ne seront point renouvelables, ou en traites au cours de la place, à la satisfaction de la banque créancière, ou en espèces suivant que la banque débitrice préférera. Les billets de toute banque qui refusera de régler les balances, conformément à ces dispositions réglementaires, ne seront plus reçus en paiement ou en dépôt par aucune des autres banques de cette ville, dès que le fait sera porté à la connaissance du bureau des présidens.

"Nouvelle Orléans, 21 octobre 1839.
C. ADAMS Jr, Président.
LUCIEN HERMANN, Secrétaire."

Il résulte bien évidemment de ces résolutions l'engagement, *de la part de chacune des banques*, d'admettre le papier de toutes les autres qui se soumettraient aux conditions qui y sont imposées: et toutes s'y sont soumises. C'est d'après cela que le public a pris indistinctement les billets de toutes les banques, les considérant, non sans raison, comme garantis par toutes; comme si une seule banque avait fait l'émission pour compte de toutes les autres en vertu d'un mandat spécial résultant d'une obligation solidaire. Comment donc certaines banques peuvent-elles maintenant répudier une circulation pour laquelle elles ont offert publiquement leur garantie morale?

On dira peut-être que depuis la loi ou même depuis la présentation de la loi des banques, le bureau des présidents n'existe plus, que dès ce moment les banques ont cessé d'agir de concert et que n'ayant plus les moyens de contrôler leurs opérations réciproques il était naturel qu'il n'y eût plus aucune solidarité morale entre elles. Ce raisonnement serait sans réplique s'il n'affectait pas les intérêts des tiers, c'est-à-dire du public; mais envers le public il perd de sa force parce qu'on devait penser que les fortes banques ne répudiaient pas la circulation des faibles tant qu'elles payaient avec cette circulation: or, il est de notoriété publique qu'elles ont payé avec cette même circulation jusqu'au moment même de la répudiation. Effectuer tous les paiemens avec une circulation qu'on a l'intention de repousser comme mauvaise quelques jours, quelques heures après, c'est ce que nous ne pourrons jamais admettre comme un acte loyal.

Mais il est plus urgent de chercher un remède au mal que d'apprécier la moralité de ses causes. Les billets de trois ou quatre banques ont éprouvé depuis samedi une dépréciation qui constitue une perte immense pour la classe la moins aisée de cette population, car celui qui peut attendre sait bien qu'en définitive il ne perdra rien, tandis que les nécessiteux sont forcés d'accepter tous les sacrifices qu'on leur veut imposer.

Et comme une très grande partie de la circulation se compose de ces billets dépréciés, le seul remède consiste dans notre opinion à prendre un arrangement au moyen duquel les fortes banques s'engageraient à protéger la circulation dépréciée à des conditions qui mettraient leurs actionnaires à l'abri des pertes réelles. Mais pour cela il faudrait n'avoir pas les mains liées par la loi qui vient d'être promulguée et de plus il faudrait agir de concert ce que la loi dont il s'agit ne permet guère.

Il faudrait donc abroger la loi actuelle dont les effets menacent toutes les existences et la remplacer par une loi plus simple et plus rationelle. Mais la législature consentira-t-elle à revenir sur ses pas? Consentira-t-elle au moins à chercher un remède aux maux qui affligent la communauté?

ÉBOULEMENT.—Le sinistre survenu dans la nuit d'hier sur la rive droite du fleuve, vis-à-vis le débarcadère du ferry de la seconde municipalité, n'a pas, jusqu'à présent, occasionné d'autres dégats que ceux que nous avons signalés dans notre dernier numéro; seulement de nombreuses fissures sont tracées fort avant dans les terres et font craindre de nouveaux éboulements. Il y a aujourd'hui soixante pieds d'eau à l'endroit où existait encore avant-hier l'hôtel de Willow Grove. Les habitants d'Alger sont dans la plus grande désolation. M. W. Freret, maire de la ville, que nous avons aperçu de l'autre bord au moment du désastre, a déjà pris les mesures nécessaires pour aller au secours de ceux qui ont souffert de ce terrible accident.

Thomas Roman, l'un des hommes de l'équipage révolté du *San Antonio*, a été arrêté avant hier par la police de la 3ème municipalité.

Il vient d'être mis en vente chez M. Hebert, successeur de M. Fremaux, rue de Chartres, un volume de poésies de M. J. B. CHAUDRON. Nous examinerons prochainement cette œuvre dont on fait le plus grand éloge.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
JEUDI, 23 février 1842.

Sur motion de M. Canon, la Chambre s'occupe de l'acte qui a pour objet d'incorporer l'*Association Louisianaise*. Le but de l'association est l'établissement d'une bibliothèque nationale et l'avancement politique des Louisianais. Le bill passe après avoir été lu une deuxième et troisième fois.

M. Bayllés, après dispense, présente un bill pour amender les articles 573 et 574 du code de procédure, lequel subit une première lecture et est renvoyé au comité judiciaire.

Ordre du jour.

La Chambre s'occupe du bill dont l'objet est de réduire les dépenses de l'Etat en diminuant les salaires des employés civils.

Après quelque discussion, le bill est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Après dispense des règles, le bill supplémentaire (provenant du Sénat) relatif aux banques, est pris en considération.

La Chambre reprend encore une fois en considération le bill dont l'objet est de réduire les dépenses de l'Etat.

M. Bedford propose un amendement qui a pour objet de renvoyer ces sections du bill qui sont relatives à l'instruction publique au comité de l'éducation. La motion est perdue par 25 non, contre 12 oui.

M. Hunt propose comme un amendement qu'il soit accordé $7,500 pour le soutien des écoles publiques à la Nouvelle Orléans. M. Hunt fait remarquer à la Chambre qu'il y a en ce moment 400 pauvres enfans fréquentant les écoles publiques de la 2me municipalité; dans la 3me municipalité 150, et dans la 1re 80.

L'amendement de M. Hunt est adopté.

M. Voorhies, chef du comité des enrôlemens, annonce qu'il a soumis au gouverneur pour être par lui sanctionnés, divers bills.

INTERIEUR.

INONDATIONS.—Les journaux du Nord contiennent des détails de nombreux sinistres occasionnés par la crue subite des rivières. Les inondations, il paraît, sont devenues périodiques: il ne se passe guère d'années que la presse n'ait à constater les déplorables résultats de débordemens.

FLORIDE.—Nous lisons dans le *Savannah Republican* du 17:—Des nouvelles récentes de la Floride ont été reçues par la voie des steamers ordinaires.

L'expédition du capitaine Vinton n'a eu aucun résultat: pas la moindre trace d'Indiens. Le lieutenant Taylor, qui était aussi parti à la tête d'un détachement de dragons en quête des *Creeks*, n'a pas été plus heureux. Les Indiens qui se trouvaient au Fort Landerdale ont été acheminés vers Tampa sous la garde de deux compagnies du 3me d'artillerie. La 3me d'artillerie qui depuis long-temps était en garnison au Fort Dallas, a été remplacé par un autre régiment.

MM. Clay et Preston, du Sénat des Etats-Unis, ont écrit aux citoyens de Memphis qui les en avaient priés, qu'ils veilleraient avec soin sur les intérêts du Tennessee, jusqu'à ce qu'il fût nommé des sénateurs pour représenter cet état au conseil national.

NOMINATION.—Le président a nommé WILLIAM H. FREEMAN, consul pour le port de Nuevitas, île de Cuba, en remplacement de JOHN M. BAKER, décédé.

— Le navire de guerre à vapeur *Mississippi* est maintenant en état de prendre la mer: il est *gréé*, armé et approvisionné, et n'attend plus qu'un ordre du ministère de la marine pour se lancer sur l'Océan. Il a été constaté, par une première épreuve, que le *Mississippi* ferait douze milles à l'heure: ses roues décrivent quinze rotations à la minute.

— Les membres de la législature du Mississippi sont en guerre les uns contre les autres, à propos de certaines résolutions introduites par un M. Besançon. Des cartels ont été envoyés, et des placards où ressortent en grosses lettres les jolies épithètes de "*lâche*," "*menteur*," et autres semblables, sont affichées à tous les carrefours. Le correspondant du *Natchez Free Trader*, écrit à ce journal en date du 15: "Nos honorables ne marchent plus qu'armés de fusils à deux coups, de pistolets et de couteaux de toutes les dénominations. Il n'y a eu cependant jusqu'ici pas de sang versé, et il faut espérer, pour l'honneur du Mississipi, qu'il n'y en aura pas plus tard!!

L'importation des espèces à Boston, pendant le courant de l'année dernière, a été de $372,148, et l'exportation de $1,461,252. Naguère, New-York était encore le canal par où s'échappaient toutes nos pauvres espèces américaines, mais il paraît que la "Ligne Cunard" a changé l'état des choses et forcera les banques de Boston à garder toujours en main bonne provende de *métallique*.

JURISPRUDENCE MATRIMONIALE.—Le Sénat du Massachussetts a abrogé la loi qui interdisait tout mariage entre les personnes blanches et les personnes de couleur. Ces bons sénateurs semblent aimer les nuances!

Misère! Misère!— Les billets du bal qu'on se propose de donner à New-York à Boz, se vendent de quinze à vingt piastres.

CHARLES DICKENS.—L'illustre touriste reçoit de nos concitoyens du Nord ovations sur ovations. Il a dû assister à un bal donné en son honneur par les habitans de New-York, qui ont prodigué en cette occasion plus de luxe peut-être que les Bostoniens en avaient dépensé au célèbre bal donné au Prince de Joinville. Le Docteur Mott, celui qui a traité si magnifiquement le jeune capitaine de la *Belle Poule*, se propose de fêter aussi largement le jeune auteur anglais.

—Hackett, le comédien, est en ce moment à Charleston.

La petite goëlette ARIEL, construite l'été dernier pour le commerce de la Chine, est arrivé en vue de la pointe de Java, 88 jours après son départ de Boston, ayant fait dans les plus mauvais jours 60 milles, et 245 par un bon vent.

D'après une statistique récemment publiée par ordre d'une convention de fabricans en papier il résulte que les différents papeteries établies aux Etats-Unis, représentent un capital de $16,000,000. Le papier fabriqué annuellement est évalué à $15,000,000.

Le général Waddy Thompson, nommé dernièrement au poste d'ambassadeur à Mexico, est arrivé à Charleston, le 16 courant, et devait, après un court séjour, s'y embarquer pour le lieu de son ambassade.

Lord Morpeth, le noble lord d'Angleterre, est dernièrement arrivé à Charleston.

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 3 janvier:

"Paris, 29 décembre.

"Hier est arrivé au ministère des affaires étrangères, venant de Madrid, une grande caisse d'ouvrages et manuscrits rares à l'adresse de M. Guizot. C'est un présent d'Espartero à M. Guizot, et des personnes qui ont vu de ces ouvrages assurent qu'ils sont du plus haut prix, parce qu'ils semblent avoir été choisis parmi les riches trésors de l'Escurial. Mais d'où vient donc que M. Guizot reçoit ce présent au moment où une nouvelle mésintelligence a lieu entre le cabinet des Tuileries et le régent d'Espagne?

— *Bruits de mariage dans le grand monde.* (Extrait du *Morning Post.*)—Le public s'est beaucoup occupé depuis quelque tems d'un projet de mariage entre une belle veuve américaine et un marquis français, diplomate dont les succès, dans le royaume de Terpsichore, ont, à deux reprises déjà, électrisé le beau monde. Il paraît toutefois que la belle et riche veuve est allée en Italie, tandis que son futur époux s'est rendu à Vienne. On dit, de plus, que quand les huit mois de veuvage, prescrits par la loi française, seront écoulés, le couple aujourd'hui dispersé se réunira de nouveau, pour ne plus se séparer, *s'il est possible.*

—Le *Times* examinant la question du droit de visite qui menace d'amener une mésintelligence entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, déclare en termes formels, que les cinq puissances signataires du traité, concernant la suppression de la traite des noirs, ne se laisseront pas arrêter dans l'exécution de leurs engagemens réciproques, par une résistance capricieuse de la part d'une puissance quelconque.

"Les Etats-Unis, dit le *Times*, ont déjà eu la guerre avec l'Angleterre. Une guerre entre l'Union Américaine et l'Europe entière serait une nouveauté."

Nous ne voyons pas sur quels motifs le *Times* base l'éventualité d'une guerre entre l'Amérique et l'Europe. Les puissances signataires du traité se sont bien réciproquement engagées l'une envers l'autre à tolérer le droit de visite, mais elles n'ont pas contracté une alliance offensive, et encore moins l'obligation de violer le pavillon d'une puissance non-signataire. Si la France, au mépris de sa politique séculaire, a abandonné pour elle-même les principes protecteurs du pavillon, elle n'est pas obligée de les enfreindre vis-à-vis des Américains, qui s'en sont faits la sauve-garde. Que l'Angleterre, qui comme toujours nous a joués dans cette affaire, essaie contre le droit maritime, d'étendre l'application du nouveau principe au pavillon des Etats-Unis; c'est son affaire; mais, nos bâtimens, nous l'espérons bien, le respecteront dans tous les cas et dans toutes les circonstances. Il serait trop étrange, qu'après avoir maladroitement abdiqué le beau rôle qui l'appelait à la tête des marines protestantes, la France encourut encore les chances d'une guerre, pour avoir violé un principe qu'il est de son intérêt comme de sa politique de faire prévaloir.

[*Journal du Havre.*]

PAIN.—On a calculé que les habitans de Londres payent journellement, pour leur pain, 20,000 livres sterling de plus qu'ils n'auraient à payer, si les lois sur les céréales n'existaient pas.

NOUVELLE ECOSSE.—La Législature de cette Province a été ouverte le 20 janvier par un discours dont le vague a excité les plaintes de plusieurs membres de la Chambre d'Assemblée. Le lendemain la réponse proposée par les membres de l'administration a été adoptée sans opposition. (*Le Canadien.*)

VARIÉTÉS.

PAUL DUVERT.

II.

Ces paroles semblèrent réveiller dans le jeune Corse certaines idées que la gaîté et la bonhomie de son compagnon avaient un moment engourdies.

—Elevé à Paris, reprit-il, je n'ai jamais touché un fusil de ma vie; aussi je serais un pauvre chasseur. D'ailleurs je ne sais s'il me serait possible de vous accompagner dans vos joyeuses promenades; sans doute la mission dont je suis chargé auprès de ma tante occupera tous mes instans.

Il y eut un moment de silence. Charles était retombé dans sa rêverie et Duvert mettait en œuvre tous les ressorts de son imagination un peu lourde pour chercher la cause de ce chagrin continuel dont on lui faisait mystère. Tout à coup il parut frappé d'une idée qui ne lui était pas encore venue depuis le commencement de son intimité avec le jeune Corse.

—Monsieur Labeccio, dit-il d'un air sérieux, je ne voudrais pas vous offenser, cependant je désirerais avoir une franche réponse à la demande que je vais vous adresser: Est-il bien vrai que je ne suis pour rien dans la cause de cette inquiétude qui augmente à mesure que nous approchons de la demeure de votre tante?

—Vous! s'écria Charles étonné.

—Moi-même; écoutez, en acceptant votre invitation de passer quelques jours dans votre famille, il a été sous-entendu que je ne voulais pas être pour elle et pour vous un sujet d'embarras. Je n'avais aucun titre pour mériter cette politesse de votre part, nous nous sommes rencontrés sur le bateau à vapeur qui nous transportait à Ajaccio; vous veniez en Corse pour affaires, moi j'y venais sous prétexte de faire des études d'agriculture mais en réalité pour voir du pays et acquérir par le frottement des hommes ce qui manque à mon éducation campagnarde. Nous nous sommes rapprochés facilement, nous nous sommes convenus et vous m'avez proposé, puisque je venais pour voir le pays, de vous accompagner jusqu'à l'habitation de votre parente; j'ai accepté sans façon. Cependant, maintenant que nous approchons du terme du voyage, si vous avez des inquiétudes sur la manière dont un étranger pourra être reçu à Cambella, si vous avez fait depuis notre départ des réflexions qui vous avaient échappé auparavant, si enfin l'idée vous est venue qu'un étranger pouvait être de trop au milieu de ces affaires graves que vous venez traiter ici, parlez franchement, ne vous gênez pas. Nous ne sommes qu'à quelques lieues de Corte.....et je ne vous garderai pas rancune.

Charles l'interrompit par un geste amical.

—Y pensez-vous, mon cher [illegible]; je vois bien que vous ne savez pas combien les devoirs de l'hospitalité sont sacrés parmi les Corses. Ma tante Bianchi est aussi corse que personne à cet égard. Non, non, ne redoutez aucun mauvais accueil pour vous, aucune gêne pour ma famille; Je suis fondé à croire au contraire que votre présence sera plus agréable que la mienne....

—Que dites-vous? moi, étranger, inconnu, assez mal élevé, puisqu'il faut l'avouer, voyez-vous....

—Je crois que vous avez plus de chances que moi-même de plaire à cette parente que je n'ai jamais vue, mais dont je connais les idées et le caractère.....Eh bien, écoutez-il en se ravisant, je ne veux pas plus longtemps le discret avec vous; je vous connais et vous aime déjà assez pour vous accorder ma confiance tout entière; d'ailleurs, dans la bizarre position où je me trouve, je pourrai avoir besoin des conseils, des secours et peut-être des consolations d'un ami.

Le jeune agriculteur lui saisit brusquement la main, qu'il serra presque tout son éreinte était vigoureuse et tant la main de Charles était délicate:

—Parlez, parlez sans crainte, monsieur Charles, dit-il avec une vivacité qui ne lui était pas ordinaire; les conseils et les consolations, voyez-vous, ne sont pas précisément mon fort; je ne suis pas grand rhétoricien, et quand il ne s'agit plus de la manière de herser un champ ou de greffer un pommier, je n'ai pas grand'chose à dire. Cependant, mon gros bon sens est à vos ordres, ainsi que mes poignets, si, comme je le suppose, vous ne pouvez pas compter sur les vôtres. Maintenant, parlez; Paul Duvert est un bon diable, après tout, et peut-être à nous deux trouverons nous moyen de mener à bien cette affaire qui vous occupe tant.

Charles le remercia d'un geste et il allait commencer le récit annoncé, quand Paul se leva tout-à-coup.

—Ne m'avez-vous pas dit, demanda-t-il, que vous vouliez éviter toute espèce de retard et que l'affaire qui vous appelle auprès de votre tante est très pressée?

—Il y va de l'honneur et de la fortune de mon père, répondit Charles avec un soupir.

—Qu'attendons-nous donc pour nous remettre en route, reprit Duvert en ramassant précipitamment les restes des provisions qu'il engloutit dans son havresac; puisque vous ne mangez pas, il est inutile que nous perdions ici un temps précieux....., je trouverai bien moyen de grignoter quelque chose tout en marchant, car, soit dit sans vous offenser, mon cher Labeccio, je ne suis pas embarrassé de suivre votre pas.

Tout en parlant, les deux jeunes s'étaient mis en mesure de continuer leur voyage, et bientôt ils reprirent le chemin ou plutôt le sentier qui descendait vers la plaine, Charles s'appuyant péniblement sur un jonc à pomme d'or, pour soutenir sa marche; Paul s'avançant d'un pas tranquille et égal, comme si le mouvement de locomotion qui épuisait son compagnon de route n'eût été qu'un jeu pour lui.

Après un moment de silence, Charles reprit:

—Je ne veux pas abuser de votre patience, mon cher Paul, aussi je ne tenterai pas de vous expliquer la généalogie de ma famille, qui est une des plus anciennes et des plus riches de la Corse. Je vous dirai seulement que sous l'empire, par suite d'événemens qu'il est inutile de raconter, cette famille se trouva réduite à deux personnes; mon père et ma tante Bianchi, derniers héritiers du nom et de la fortune de nos ancêtres. Ma tante, profondément attachée aux mœurs et au sol même de la Corse, épousa un riche propriétaire foncier qui mourut peu de temps après son mariage sans lui laisser d'enfans. Quant à mon père, il avait épousé une jeune Française, fille d'un important fonctionnaire d'Ajaccio; ce fut déjà là un motif de discorde entre le frère et la sœur. Mme. Bianchi est une femme bizarre entichée des préjugés locaux, et elle a toujours considéré comme une mésalliance cette union avec une femme qui n'était pas Corse d'origine. Cependant lorsque ma mère devint enceinte de moi, les deux branches de la famille semblèrent sur le point de s'entendre. Ma tante, comme je vous l'ai dit, était veuve et sans enfans: elle espéra que ma mère donnerait le jour à un garçon qui relèverait ainsi le nom de Labeccio près de s'éteindre. Aussi ma mère fut-elle invitée à venir faire ses couches à Casabella, l'habitation où nous nous rendons en ce moment, et ma naissance combla de joie les deux familles.

"Malheureusement, les deux belles sœurs ne pouvaient s'aimer; ma mère toute française de mœurs et de caractère, blessait à chaque instant les idées et l'orgueil de Mme. Bianchi. Les divers systèmes que l'une et l'autre se proposaient de suivre dans mon éducation ne contribuèrent pas peu à les séparer. Ma tante voulait qu'on m'élevât en Spartiate, avec dureté et sans s'inquiéter de l'intelligence autrement que pour la façonner suivant les préjugés du pays, Mme. Labeccio, femme du monde et mère jalouse, qui, du reste, me voyait faible et de santé chancelante, repoussait ces conseils et me traitait en enfant gâté. Il en résulta des querelles journalières, et un jour, après une scène violente, mon père, ma mère et moi nous quittâmes l'habitation pour n'y plus revenir. De ce moment, mon père, qui avait conservé une grande déférence pour sa sœur aînée, fut affranchi de toute contrainte; il vendit toutes ses propriétés en Corse, et alla s'établir à Paris, où il éleva avec ses capitaux et ceux qui provenaient de la fortune de sa femme une maison de banque qui a toujours été estimée et recommandable jusqu'ici.

"Ma tante fut violemment irritée de ce qu'elle appelait la désertion de mon père, et, malgré les avances qui lui furent faites, elle resta longtemps sans vouloir donner de ses nouvelles. Elle était riche et sa fortune devait naturellement nous revenir plus tard; pour tromper les espérances de mes parens, elle prit avec elle une jeune orpheline sans fortune, de la famille de son mari, et elle annonça hautement qu'elle la laisserait tous ses biens; cette jeune personne est Mlle. Thérésa Bianchi qui demeure maintenant près d'elle et qui, nous a-t-on dit, est charmante et douée des plus belles qualités.

"Sur ces entrefaites, ma pauvre mère, à qui ma tante attribuait tous les maux de la famille, venait de mourir à Paris. En recevant cette triste nouvelle, Mme. Bianchi sembla vouloir se rapprocher de la famille de son frère; elle écrivit, et soit amour-propre de ne pas paraître faire d'avances à mon père, soit intérêt véritable pour le seul rejeton direct des Labeccio, ce fut de moi seul qu'il fut question dans cette lettre. Mon père n'eut garde de repousser ces ouvertures; il était jaloux de cette fille d'adoption dont ma tante voulait faire son héritière, et, prévoyant déjà les désastres qui pouvaient survenir dans ses affaires, il résolut de m'acquérir à tout prix la protection et la tendresse de sa sœur. Aussi, il se garda bien de heurter ses préjugés comme l'avait fait autrefois ma pauvre mère. Il lui répondit donc de manière à flatter ses idées, et tout en faisant l'éloge de mes dispositions, il annonçait qu'il comptait suivre pour mon éducation tous les conseils que sa chère sœur voudrait bien lui donner. Une active correspondance s'établit depuis cette époque, et c'est ainsi que mon père est arrivé à donner de moi à mon unique parente l'idée la plus étrange qu'il soit possible d'imaginer.

"Sachant que Mme. Bianchi estimait avant tout la force physique et les qualités du corps, il me représenta comme un enfant fort, robuste et adroit, tandis que j'étais faible et maladif. Ma tante méprise cette instruction brillante mais trop souvent inutile que l'on donne aujourd'hui à la jeunesse; pendant que je remportais au concours général des prix de grec et de latin, mon père annonçait à sa sœur qu'on m'élevait à la campagne, où j'acquérais des connaissances pratiques d'agriculture et où la chasse était mon seul amusement. Ma tante tient surtout au caractère et aux mœurs de la Corse, et pendant que j'étais encore un timide adolescent toujours prêt à pleurer au souvenir de ma mère morte, mon père me représentait dans ses lettres à sa sœur, comme un jeune homme hardi, inflexible, qui avait porté au milieu de la civilisation parisienne les instincts fiers et indomptables du caractère corse. Enfin il alla si loin, qu'il dépassa le but; il ne voulait qu'appeler l'intérêt de ma tante sur moi, et ma tante, excitée par les éloges qu'on lui avait faits de ma personne et de mon caractère, exprima avec beaucoup d'instances le désir de me voir. Ce n'était pas là le compte de mon père, qui, sachant bien qu'elle ne se déciderait par aucune raison du monde à venir à Paris, avait espéré que jamais il ne lui serait possible de reconnaître combien j'étais différent de ce portrait. Il s'excusa donc sur la tendre amitié qu'il me portait, sur la peine qu'il aurait à se séparer de moi, sur les inconvéniens de me faire voyager seul, car ses affaires ne lui permettraient pas de m'accompagner, mais ces excuses étaient trop frivoles. Mme Bianchi le sentit; elle annonça à mon père qu'elle voyait bien qu'il avait trompée à mon sujet, que sans doute je n'étais pas digne de son affection et de son estime, et qu'elle n'y songerait plus. En effet, de ce moment elle cessa d'écrire et nous fûmes ainsi sur le point de perdre tout le fruit de quinze années de ménagemens et de ruses.

"Les choses en étaient là lorsque, il y a quelques mois, mon père m'apprit en pleurant, que par suite de plusieurs faillites successives dont il venait d'être victime, il allait se trouver forcé de suspendre ses paiemens. Ce fut pour moi un coup terrible: jusque là je n'avais jamais songé, après avoir terminé mes études, qu'à vivre de la vie agréable et facile de Paris; cette nouvelle me rappela au sentiment du positif. Je me mis au travail avec ardeur pour chercher dans les affaires de notre maison de banque les ressources capables de nous sauver. Tous nos efforts furent inutiles: il ne nous fut jamais possible d'inventer un moyen de faire face à des échéances prochaines, et après bien des calculs, après avoir tarifé au plus haut les ressources qui nous restaient, nous acquîmes la certitude que si nous ne pouvions réaliser promptement une somme de soixante mille francs, notre ruine et notre deshonneur étaient certains.

"Dès qu'il ne nous fut plus possible de nous faire illusion sur cette affreuse réalité, nous nous laissâmes aller au désespoir. Cependant mon père se souvint en ce moment que sa sœur était une des plus riches propriétaires de la Corse et qu'elle pouvait le sauver. Ma tante a d'immenses plantations d'oliviers et des terres mieux cultivées que celles que nous avons vues jusqu'ici; ses revenus sont considérables, et comme elle ne dépense presque rien pour elle-même et pour sa pupille, elle envoie chaque année à un banquier d'Ajaccio des valeurs assez fortes qui montent actuellement à une somme considérable. Mon père, qui n'ignorait pas cette circonstance, me fit part alors de ses relations antérieures avec Mme Bianchi; il me dit que, vu l'affection qu'elle semblait avoir pour moi, elle ne me refuserait pas la somme qui nous était nécessaire si j'invoquais mes droits à son intérêt et à sa pitié. Vous pouvez croire que je n'hésitai pas à faire une démarche; j'écrivis à ma tante une lettre très pressante où je lui exposais la situation de mon père.

"La réponse ne se fit pas attendre; Mme Bianchi m'assura dans une lettre qui m'était personnellement adressée qu'elle avait les moyens et la volonté de sauver mon père, mais qu'elle entendait n'offrir les soixante mille francs en question qu'à moi seul, le futur représentant de la famille; que si j'étais réellement tel qu'on le disait, je n'aurais qu'à me rendre immédiatement en Corse, et qu'elle me remettrait elle-même la somme demandée. Elle ajoutait que ce voyage ne serait pas de longue durée, qu'elle s'arrangerait de manière à ne mettre aucun retard dans l'envoi des fonds dès qu'elle m'aurait vu, mais que si je ne partais pas pour la Corse aussitôt après la réception de sa lettre, elle considérerait mon refus de la visiter comme une rupture définitive; elle donnerait tous ses biens à sa pupille, Mlle Thérésa Bianchi, et ni mon père ni moi nous n'entendrions jamais parler d'elle.

"Vous devez comprendre, mon cher Paul, dans quel embarras nous nous sommes trouvés en recevant cette injonction péremptoire. Je suis si différent du portrait que l'on a fait de moi à mon inflexible tante, que je suis presque certain de lui déplaire, et, furieuse d'avoir été trompée, elle refusera de remplir sa promesse. Cependant, comme le voyage que j'accomplis en ce moment était la seule ressource qui nous restât, je n'ai pas hésité à me mettre en route. J'espère que je parviendrai à l'émouvoir au récit des malheurs qui nous menacent; si je ne suis pas tel qu'elle s'attend à me trouver, les prières que je lui adresserai au nom de mon père parviendront peut-être à la toucher. Enfin il faut que les fonds soient à Paris pour la fin du mois, et il ne m'est pas possible de chercher un autre moyen de salut que celui qu'elle nous offre. Vous voyez combien je suis excusable de trembler à mesure que nous approchons de Cambella!"

ELIE-BERTHET.
[*La suite à demain.*]

Les consignataires des marchandises suivantes par le navire London du Hâvre, sont invités à faire connaître leur résidence au bureau du consignataire, G. R. [illegible] L. D. 1 à 9, 9 Collis; H G No. 1 une caisse; M. M. No. 4, une caisse, et 1 S. No. [illegible].
24 fév — LEVI H. GALE, 93, Commune.

AVIS.

PERDU—Un mandat de la somme de $372, daté du [illegible] décembre 1841, à 60 jours, tiré par Mr. G. A. Waggaman, en faveur F. Maguet et accepté par Raphael Toledano. Le paiement étant arrêté, il est averti que le mandat est inutile à la personne qui l'aura trouvé.
24 fév—1 f — HERMOGENE.

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FREBET a consenti à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 janv.

Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

Nlle-Orléans, le 24 février 1842.
A MM. les éditeurs de l'Abeille.
Messieurs,
Veuillez annoncer que je ne suis pas candidat pour la place de Recorder de la municipalité No 2.
Respectueusement.
24 fév—3 f — GEORGE Y. BRIGHT.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Bengal, Gorham, Liverpool, S & J P Whitney
Ranger, Odam, Marseille, do
Rienzi, Clarke, New York, J B Bailey
Bombay, Gay, Havre, S & J P Whitney
Barque A. Gracie, Rice, Alexandria, D. C. L H Gale
Brick Toronto, Fales, Boston, do
Gibraltar, Yates, Boston, Fosdick & Brd.
Goel. Patry Noi, McIntyre, Baltimore, do
Elizabeth, Forsyth, Pensacola, Capit

ARRIVES.

Steamer Gen. Harrison, Batchelder, Lafourche.
Ambassador, Brenham, Vicksburg.
Clipper, Beasy, Bayou Sarah.
Princess, Sandford, Natchez.
Luda, Clark, Bayou Sarah.
Hannibal, Caldwell, Ouachita.
Caroline, Sutton, de la Mobile.

MEMORANDA.

Boston, 11 fev—Arrivé, navire Howard, Hill, N. Orléans; brick Rockett, Hallowell, do; 12, navire Moscow, Wenberg, do; nav. Charlotte, Tripe, do; le 13, navire Tecumseh, Ripley, N. Orléans.

A Boston pour ce port, navire paquebot Suffolk, Crosby, partant en février; navire paquebot Tennessee, Wise, do; navire paquebot Lucy, Murphy, do. nav Shakespeare, Miner, N. Orleans.

New York, 14 février—Expédié, navire Garonne, Sagory, N. Orléans.

Camden, 14 fev—Expédié, navire Tarquin, Hosmer, N. Orléans.

Ports étrangers.

Aux Cayes le 1er. février pour ce port, goel. David, Pratt, partant dans 6 jours; goel. Red-Wing, partant sous un délai de 4 jours.

Aux Barbades, le 10 janv, goel Gilber Hatfield, partant dans 4 jours.

DERNIERES DATES.

New York	fev 14		Londres	jan 7
Boston	fev 13		Liverpool	jan 4
Philadelphie	fev 14		Paris	jan 9
Washington	fev 16		Havre	jan 9
Baltimore	fev 16		Bordeaux	dec 26
Charleston	fev 18		Madrid	dec 31
Vera-Cruz	jan 18		Cadix	jan 7
Tampico	jan 25		Havane	fev 10
Mexico	jan 15		Houston	fev 17

AUX CONSTRUCTEURS.—Des propositions seront reçues pour reconstruire l'Hôtel de Carrollton qui a été détruit par l'incendie qui a éclaté dans la matinée de mardi dernier, aux bureaux des compagnies d'assurance d'Orléans ou de l'Océan jusqu'à lundi prochain 28 courant, à midi. 24 fév—3

BEURRE de Goshen et de l'Ouest de laiterie—20 barils et frequins beurre frais—50 caisses fromages, 15 barriques do Aussi 10 barils vieux whiskey Monongahela à vendre pour des billets de banque de l'Atchafalaya en pair par A. D. GOVE,
24 fev—3 — 35, rue de la Commune

$10 DE RECOMPENSE.

PERDU—Une traite tirée par M. B. Dasha en faveur de G. Mayo endossée par lui et Hart, Labatt & co, sur Barrett & Lepage, due le 14 mars 1842 pour deux cent cinquante piastres. Le public est prévenu de ne pas négocier ni recevoir la dite traite, le paiement en ayant été arrêté. La personne qui l'a trouvée recevra la récompense ci-dessus en la rapportant à A C LABATT,
25 fev—3 — 6, Magasins.

VINS—2400 caisses vin rouge de Bordeaux, St. Julien St. Estephe, Chateau Margaux &c, 800 barriques vin rouge de Bordeaux, Montferrand, Medoc, St. Julien, Chateau Le Cosck &c.—1000 barriques vin de Marseille, Bergasse, Brithfort, Legier, Bandol &c; 650 caisses vin blanc Sauterne et Barsac, 140 barils do, 100 barils vinaigre blanc, 500,000 bouchons assortis, 200 caisses marinade, 40 balles amandes douces écossées, 50 caisses savon de Castille à vendre par CANTIN, DARAN & Co
25 fev — 11 et 13, rue St. Louis

EAU-DE-VIE de champagne et de Cognac—35 1/4 pipes, 150 1/4 barriques J J Dupuy, en débarquement du navire Eulalie et de la barque Callao; 15 1/4 pipes J J Dupuy, en débarquement du navire Magloire, 25 demi pipes à bouquet, de la marque Magloire; 33 demi pipes et barriques de 35 1/2 Cognac différentes marques, complètement d'importation directe à vendre par CANTIN, DARAN & Co
25 fev — 11 et 13, rue St. Louis

SUCRE de la Havane—150 caisses blanc et brun, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
25 fev — 11 et 13 St Louis

CAFE de Rio de qualité supérieure à vendre en magasin par WILLIAM PREHN,
25 fev — 56, Douane

UN superbe Piano à double table métallique, caisse d'acajou, quatre pilers et extra pédales &c. &c. de E. N. Scherr de Philadelphia, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.
25 fev

VIEUX vin de Bordeaux—25 barriques vin de Bordeaux de qualité réellement supérieure, très vieux, convenable pour les familles qui tiennent à boire de bon vin, à vendre en cofianes, garantie et à des prix très, réduits, afin de clore d'anciennes expéditions par LOISON & SILVESTRE,
25 fev — 36, Vieille Levée.

VINS de Bordeaux à $16 la barrique—150 barriques vin de Montferrand, très bonne qualité, à vendre à $16 la barrique, pour comptant chez LOISON & SILVESTRE,
25 fev — 36, Vieille Levée.

VINS de Bordeaux à $2 la caisse—1,200 caisses vins St. Estephe et St. Julien très bonne qualité, à vendre à $2 la caisse, pour comptant chez LOISON & SILVESTRE,
25 fev — 36, Vieille Levée.

LE soussigné offrent à vendre à très bas prix pour clore des expéditions,
100 barils vin blanc ordinaire,
100 do de supérieur,
100 do de très supérieur.
300 caisses vins fins, vieux, en bouteilles et demi bouteilles pour familles et restaurant. En outre liqueurs cognac, fruits à l'eau de vie, fruits au sucre, absinthe, anis suisse, amandes, raisins, vin muscat, vin sec, sardines, pâtés, petits pois etc. etc. chez LOISON & SILVESTRE,
25 fev — 36, Vieille Levée.

60 Paniers de Champagne 1re qualité à vendre pour clore une consignation.
5 futs eau de vie 1re qualité à vendre par A LECOURT, 19 St. Charles.
25 f

CHANGE sur France à vendre par A LECOURT, 19 St-Charles.
25 f

SAINDOUX—700 barillets, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras.
25 fev

FARINE—250 barils superfine, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras.
25 fev

PORC—300 barils prime et mess, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras.
25 fev

LIQUEURS françaises et du pays, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras.
25 fev

HUILE—30 barriques d'hiver, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras.
25 fev

CORDE du Kentucky—400 rouleaux, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras.
25 fev

TABAC—6 boucauts en feuilles pour cigares, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras.
25 f

FOURNITURES de navires—400 barils goudron, 400 do de résine en poudre, 75 do de térébenthine, 25 de vernis résineux, cargaison de la goëlette H. Wescott de Wilmington à vendre par W C WHITRIDGE, 76 Magasins.

RIZ—46 barriques en débarquement de la goëlette H. Wescott de Wilmington à vendre par W C WHITRIDGE, 76 Magasins.
25 f

PLOMB—1320 saumons en débarquement du steamboat Minerva à vendre par JOS E WOODRUFF, 70 Camp.
25 f

BOTTES, souliers et brodequins—400 caisses à vendre par W FROST & Co, 29 Vieille Levée. 25 f

HABILLEMENTS—200 caisses pour la saison à vendre par W FROST & Co, 29 Vieille Levée. 25 f

COTON de Lowell—90 balles 7/8 et 4/4 à vendre par W FROST & Co, 29 Vieille Levée.
25 f

INDIENNES—18 caisses différentes couleurs à vendre par W FROST & Co, 29 Vieille Levée. 25 f

VIN de Sherry—5 1/2 pipes et 5 1/4 barriques à vendre par W FROST & Co, 29 Vieille Levée.

CAFE—400 sacs Rio et St-Domingue à vendre par W FROST & Co, 29 Vieille Levée.
25 f

POIVRE—500 sacs Sumatra à vendre par W FROST & Co, 29 Vieille Levée.
25 f

BLANC de baleine—350 caisses New-Bedford à vendre par W FROST & Co, 29 Vieille Levée.
25 f

Entré aux épaves de la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs—Une vache créole couleur satin avec une étoile blanche au front, et une vache du Kentucky, couleur siezna, l'oreille gauche fendue en trois et la droite en deux. Si d'ici au 14 mars prochain elles ne sont pas réclamées, elles seront vendues ce jour là de 10 heures à midi, au lieu accoutumé.
24 fev—31 en 16j. — V. NUNES, syndic.

AVIS—Le soussigné prévient le public, qu'à partir de ce jour, il cesse d'être responsable des fournitures qui seront faites au Restaurant de la Bourse, de Chartres, entre Conti et St. Louis, No. 114.
24 fev — A. OURY.

L. CANONGE annonce au public et à ses amis qu'il a pris le Restaurant ci-dessus et qu'il en fait l'ouverture à prix fixe. Il espère comme par le passé mériter la bienveillance des personnes qui l'honoreront de leur confiance.
24 fev—5 — L. CANONGE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'Honorable Charles Maurian juge—Le 23 février 1842—No. 11,776—Samuel Hermann Sr. et Saml Hermann Jnr. contre leurs créanciers et les créanciers de Sml. Hermann & Son. Que toutes les personnes intéressées dans cette affaire, aient à déduire dans les dix jours qui suivront la première publication du présent ordre les motifs pour lesquels le tableau provisoire de distribution enregistré par le syndic ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour, bureau du greffier le 23 février 1842
24 fev—3f—10j — ARMAND PITOT, greffier

DISSOLUTION—La société de Blasco et Sinidel de cette ville, a été dissoute le 16 du courant par la mort de M. Frédéric Alvarez Sinidel. La signature de l'ancienne société ne sera employée que pour la liquidation. Manuel Blasco continuera les affaires pour son propre compte et sous son propre nom. Toutes les personnes ayant des réclamations à faire contre l'ancienne société, sont priées de présenter leur compte, comme aussi celles qui doivent sont invitées à venir payer sans retard.
16 fév—16f

EAUX de vie 4me. preuve, rassise, marque J. J. Dupuy et autres marques,
Absynthe suisse, 1ère. qualité, marque Dubied père et fils.
Fruits à l'eau de vie assortis, (7 prunes, 3 abricots et 2 pêches).
Anisette fine et surfine, des marques Champion et Cie. Damas,
Huile d'olive superfine,
Eau de fleurs d'orange triple, en caisses de 24 demi bouteilles
200 boîtes petits pois conservés. HERBAULT FRERES,
10 janv — 78, rue Bienville

EN débarquement du navire Union, de Bordeaux, quelques demi barriques, } Vin blanc fin, supérieur, véritable
Quelques caisses de 12 barriques, }
haut Sauterne, de la propriété de M. de Taffari de St. Germain, à vendre ainsi que
25 demi barriques, } vin blanc Sauterne, 1ère. qualité (année 1835) de la propriété de M. A. Marrast (Château Montaret), par
60 caisses de 12 bouteilles }
10 janv — HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville

PLATINA-CÉMENT.

M. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, étant molle, est incorruptible, elle s'unit, se durcit presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, et les personnes ayant des dents creuses, peu de temps elle a fait l'éclat naturel des dents et d'ébène durant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.
No. 180 rue Royale, entre Conti et St. Louis, en face la Banque de l'Etat. 26 jan

CUIRS—200 à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 36, Vieille Levée.
21 fev

LETTRES de change sur Paris à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
19 fev — Toulouse, 73.

TOILE d'emballage de coton d'Allemagne, à vendre par HAINSDORN & CRAMER, 30, Royale.
19 fev

AVIS—Le public est respectueusement informé que les personnes dont les noms suivent ont été nommées par l'honorable Charles Maurian juge de la Cour de Paroisse, pour composer le bureau des assesseurs des taxes d'Etat pour la paroisse d'Orléans:
Henry L. Pierce pour la 1ère municipalité
Felix Connolly 2de do
E. Sommereau 3me do
Leur bureau est situé rue de Chartres, près la banque des Améliorations. 20 fev—6

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans le 2 février 1842.

IL est par le présent notifié aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle pour les directeurs aura lieu au local de la banque, lundi 21 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
Par ordre.
24 fev — R J PALFREY, caissier.

A LOUER à la fin du mois, rue Royale No. 249 entre Dumaine et Ste-Anne. Un magasin et arrière magasin, deux appartemens au premier, et une cuisine. Ensemble ou séparément, s'adresser sur les lieux. 23 fev—6

VINS Champagne et Malaga à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 92 Gravier.

TOILE et corde d'emballage de l'Inde et du Kentucky, à vendre par
24 f — GEO. GREEN & BROTH, 92 Gravier.

CAFE de Rio et St-Domingue à vendre par
24 f — GEO. GREEN & BROTH, 92 Gravier.

POIVRE—Sumatra à vendre par
24 f — GEO. GREEN & BROTH, 92 Gravier

RAISINS secs—300 caisses à vendre par
24 f — GEO. GREEN & BROTH, 92 Gravier.

NOUVEAU DIRECTORY pour 1842, par Pitts & Clarke, dernièrement publié, à vendre par
24 fev — NORMAN STEEL & Co., 14, Camp

PORC Mess et Prime—100 barils nouveau dernièrement inspectés, à vendre par
24 f — HAWTHORN & WOODS, 63 Gravier.

JAMBONS enveloppés.—30 barriques en bon ordre à vendre par HAWTHORN & WOODS,
24 f — 63 Gravier.

BŒUF—150 1/2 barils mess pour famille aux magasins d'inspection de Bozant, à vendre par
24 f — HAWTHORN & WOODS, 63 Gravier.

SEL—15,000 boisseaux des îles turques à bord d'un navire à vendre à bon prix pour clore une facture par
24 f — HAWTHORN & WOODS, 63 Gravier.

TRAITES sur Paris à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co,
24 fev—6 — 24 Bienville.

ETOFFE de Pitre en magasin, à vendre par W C WHITRIDGE,
24 fev — 76, Magasins.

HUILE et blanc de baleine—160 barriques et 900 caisses New Bedford, à vendre par W C WHITRIDGE,
24 fev — 76, Magasins.

THE impérial et poudre à canon en magasin, à vendre par W C WHITRIDGE,
24 fev — 76, Magasins.

VIN de Champagne—100 paniers, en magasin et à vendre par W. C. WHITRIDGE,
24 fev — 76, Magasins.

WHISKEY—50 barils vieux monogahela et de riz, à vendre par W C WHITRIDGE,
24 fev — 76, Magasins.

SUCRE brut de la Havane en magasin, à vendre par
24 f — J ROBERT & co. 3, Magasins.

CIGARES—un assortiment général de regalias, canones, imperial et Principe, constamment en mains, à vendre par J ROBERT & Co,
24 f — 3, Magasins.

CAFE de la Havane et de Rio, nouvelle récolte, à vendre en magasin par J ROBERT & co.,
24 f — 3, Magasins.

INDIGO—40 surons, en magasin, à vendre par
24 f — J ROBERT & Co. 3, Magasins.

VIN de Malaga sec—50 1/4 barriques en magasin, à vendre par J ROBERT & co,
24 f — 3, Magasins.

TOILE et Corde d'emballage—300 pièces, à vendre par
24 fev — CH. DOANE & Co. 60, Poydras.

HUILE de Palme Christy—30 barils No. 1, à vendre par
24 fev — CH. DOANE & Co. 60, Poydras.

PLOMB de chasse—300 barillets numéros assortis, à vendre par CH. DOANE & Co.
24 fev — 60, rue Poydras.

FARINE—500 barils en magasin, à vendre par
24 fev — CH. DOANE & Co. 60, Poydras.

BŒUF—50 barils à vendre par
24 fev — CH. DOANE & Co. 60, Poydras.

SAINDOUX—60 barils à vendre par
24 fev — CH. DOANE & Co. 60, Poydras.

BEURRE—50 barillets à vendre par
24 fev — CH. DOANE & Co. 60, Poydras.

TRAITES sur Boston, à vendre par RICE & HATHAWAY,
24 fev — 71, Magasins.

DES avances comptant seront faites sur des consignations adressées à nos amis de New York et Boston. RICE & HATHAWAY,
24 fev — 71, Magasins.

SUCRE de la Havane et de la raffinerie de Boston, mélasse, riz, poivre, thé, blanc de baleine, huile, mesquereaux, toile et corde d'emballage, tabac, à vendre par RICE & HATHAWAY,
24 fev — 71, Magasins.

ON demande un jeune homme d'environ 22 ans, pour être homme de peine dans un magasin de groceries; il devra fournir les meilleures recommandations. S'adresser entre une heure et deux heures à RICE & HATHAWAY,
24 fev — 71, Magasins.

ARMES à Feu de Colt—Les soussignés agents de cette manufacture, informent le public qu'ils viennent de recevoir un assortiment de fusils et carabines à 8 coups, qu'ils recommandent au toute confiance aux chasseurs, des pistolets de poche et autres à 6 coups. HYDE & GOODRICH, 15 Chartres,
24 fev — Agents de la manufacture.

BELLE Coutellerie—Couteaux de poches et canifs de Rogers & Sons; aussi, ciseaux et rasoirs de la même manufacture, à vendre par HYDE & GOODRICH,
24 fev — 15, rue de Chartres.

CHAPEAUX de Panama—Café de la Havane et de La Guira, indigo de Caracas, et genièvre de Hollande, à vendre par J. W. STANTON & Co,
24 fev — 30, Poydras.

8000 Grandes et demi boites Sardines à l'huile de J. Colin, en débarquement du navire Eulalie, venant de Bordeaux:
40 pipes Cognac de la marque Pellevoisin ainé & co.
4 caisses Parapluies en soie, différentes grandeurs;
200 caisses Kirschwasser de la Forêt Noire;
300 caisses Vins assortis;
Conserves de J. Colin, (toute espèce)
100 paniers Anisette;
100 do Champagne de la marque (bien connue) Lambert & co.
A vendre à des prix modérés, par BLANCHARD, EIMER & Co,
24 fev — 24, Bienville.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour de justice—Paroisse d'Orléans, rive droite.
Hiram, L. C. I. vs. les propriétaires d'un certain radeau de cyprès trouvé en dérive.

EN vertu d'un ordre de [illegible] l'honorable Arthur Fortier juge de [illegible] de la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve, fet mettrai en vente publique sur l'habitation de M. Maurière Farande à environ six milles du ferry, sur la rive droite du fleuve, lundi le 6 mars 1842, à midi, un certain radeau de cyprès, aussi dans l'ordre ci-dessus.
Conditions: comptant.
21 fev—11 — CHARLES W MORSE, constable.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 19 février 1842.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, que l'élection annuelle de douze Directeurs aura lieu lundi, 7 mars prochain, au local de la Banque, depuis dix heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.
23 fev—11f — RICHARD RELF, caissier.

AVIS.

LE soussigné vendra des marchandises aux prix d'encan et recevra en paiement des billets de la Banque des Améliorations, de la Banque Atchafalaya, de la Banque d'Exchange et de la Banque d'Orléans.
22 fev—5 — W. F. ELY, 114, Chartres.

LAINE et Cuirs—200 balles laine, 1473 cuirs, en débarquement de la goëlette Creole, de Matamoros, à vendre par R. D. BLOSSMAN,
22 fev — 30, Bienville.

BOTTES, Souliers et Brodequins—800 caisses formant un assortiment complet, à vendre par
22 fev — FROST & Co, 5, Douane.

INDIENNES Cocheco—20 caisses dernièrement reçues, à vendre par FROST & Co,
22 fev — 5, Canal.

ARDOISES—4,000 pieds reçues par le Royal William de Cornarvon à vendre en lots au gré des acheteurs par
22 fev — LYALL & DAVIDSON, 164, Camp

CUIVRE pour chaudronniers, convenables pour gouttières, à vendre par LYALL & DAVIDSON,
22 fev — 164, Camp

BRIQUES—36,000 à vendre en lots au gré des acheteurs, en magasin par LYALL & DAVIDSON,
22 fev — 164, Camp.

FERBLANC—150 caisses légèrement avarié, à vendre à bon marché par LYALL & DAVIDSON,
22 fev — 164, Camp

ARDOISES—265,000 à vendre sur la levée au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
22 fev — 164, Camp.

PIERRES meulières en débarquement du navire Rubicon, et à vendre par J. ALBERT,
22 fev — 22, rue St. Louis.

DAMEJEANNES françaises de 5 gallons en débarquement du navire Rubicon, et à vendre par
22 fév — J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

Billets de Banque des Améliorations, Atchafalaya, Exchange et Orléans.

LARD—1600 barillets, 50 barils porc M. O. nouveau, 1000 sacs avoine, 20 barillets beurre, 1,0 barils haricots rouges, seront vendus à bas prix pour des billets ci-dessus. M. A. ROSITAILLE,
22 fev — 77, rue du Commerce.

TAPIS de toile cirée—Un assortiment complet de différents desseins et de diverses dimensions, à vendre par
22 fev — M. SCHOONMAKER, 37, Chartres.

NATTES—200 pièces unies et rayées, à vendre en gros et en détail, par M. SCHOONMAKER,
22 fev — 37, rue de Chartres.

BLANC de plomb—4600 barillets par assortis No. 1, 5 100 gallons huile de graine de lin à vendre à bas prix; on recevra en paiement des billets des Banques de la ville. JARVIS & ANDREWS,
22 fev — 20, rue de la Commune.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses habitués que personne à l'exception de son frère JAMES, n'est autorisé à collecter ses comptes.
WM. DINN.
22 f — 11, Commune, encoignure Tchapitoulas.

GRAISSE—1800 barillets à vendre en bon ordre en magasin par
22 f — CH. C. SACKETT & co, 90 Poydras.

CUIRS—50 rouleaux pour semelle et harnais à vendre en magasin par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 24 St-Louis.

PORC—100 barils mess; 100 de prime, 30 de M O, à l'inspection de Bozant, à vendre par FERGUSON & REID,
21 fev — 20, Poydras.

CAFE de Rio de qualité supérieure, à vendre par WILLIAM PREHN,
21 fev — 56, Douane.

VINS—800 caisses rouge de Catalogne, 150 barils malaga sec, 20 do porto, 20 do madère, 10 damejeannes de Rhodes à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co,
21 f — 38 Vieille Levée.

A VENDRE—A BATON-ROUGE.

Une jolie maison, avec dépendances, située à Bâton-Rouge, près de la Maison de Cour, à l'encoignure des rues St. Louis et Afrique.

Elle contient 5 appartements au rez-de-chaussée; deux jolies pièces au grenier; grande galerie, sur une cour spacieuse plantée d'arbres; joli jardin, en plein rapport; un belvédère, dont la vue s'étend à l'infini sur le fleuve et les environs. Cuisine, écurie, remise, &c. Bâtie depuis trois ans, cette maison est située dans un des plus beaux quartiers de la ville.

Conditions de la vente à l'amiable; dix pour cent du prix, comptant, la balance en trois paiemens, à 6, 18 et 30 mois, les billets portant hypothèque sur la propriété, sans endossement.

Si cette propriété n'est pas vendue avant le 1er mars prochain, elle sera mise à l'encan, en tout mars, aux mêmes termes et conditions.

S'adresser, à Bâton-Rouge à M. W. Gil, vis-à-vis la dite propriété.

A la Nouvelle-Orléans, à M. A. L. Forest, encanteur.
14 fév

A LOUER—Une maison neuve, située sur le chemin du Bayou, à quatre îlets de la rue Robertson, ayant quatre appartemens, deux cabinets, galeries, etc. Il y a dans la cour une cuisine haute de quatre appartemens, jardin, &c. On la louera $30. S'adresser à W. E. & R. MURPHY,
14 fev — 198, Vieux-Bassin.

A LOUER—La maison très convenablement située rue Royale No. 165, près la banque de l'Etat de la Louisiane. Le loyer en sera modéré et possession en sera donnée immédiatement, s'adresser à
18 fev — J ROBERT & Co, 3, Magasins.

A LOUER—Une Maison à deux étages, très convenablement située rue Gallatin, entre les rues Quartier et Hôpital. Pour les conditions s'adresser à F DE LIZARDI & Co,
21 fev — 56, Bienville.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi, 25 février 1842.
RELACHE.
Pour les répétitions générales de
LA ESMERALDA,
Grand opéra en 4 actes, poëme de Victor Hugo, musique de Mr. E. Prévost, chef d'orchestre du Théâtre d'Orléans.
Dimanche, 27 février 1842.
LES HUGUENOTS,
Grand Opéra en 5 actes, de Scribe et Meyerbeer.

THEATRE ST. CHARLES.

Bénéfice de Mlle PEARSON.
Vendredi, 25 février 1842.
LA DAME DE LYON,
Grand pas de deux par Mlle Arraline et Mr. Frederic.
Le spectacle sera terminé par
MA JEUNE FEMME ET MON VIEUX PARAPLUIE.

THEATRE AMERICAIN.

RUE POYDRAS.
Vendredi 25 février 1842.
LES DERNIERS JOURS DE POMPÉE.
Le spectacle sera terminé par
L'ANNEAU DE MARIAGE.

CAFE DE PARIS.

SALLE DE LA LOUISIANE.

Samedi 26 février, dernier bal de société au bénéfice du propriétaire.
Prix d'Entrée: Cavaliers, $1 00
Dames, 50
24 f

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUBORD, manager.

LES bals auront lieu les *Lundis, Mercredis, Vendredis et Samedis* de chaque semaine, pendant toute la saison.
20 d [illegible]

MEDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, qu'ils ont pris des arrangemens particuliers pour recevoir de frais assortiments de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure.
27 dec—6m — SICKLES & Co, Droguistes, 40 Canal

COLLECTION DE TABLEAUX.

UNE splendide et extraordinaire collection de tableaux des plus anciens maîtres des écoles Italiennes, françaises et flamandes, à vendre à des prix modérés au No. 64, rue de Chartres.
Entrée gratis.—30 — 10 fev.

PAR LE MARSHALL.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS—No 908—William Hunt vs J. V. Davis curateur &c—Tobias Gibson et alias—En vertu d'un decret de chancellerie émané dans l'affaire ci-dessus énoncée, par l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, le vendredi 25 mars 1842, à midi, les esclaves après décrits, savoir: Salomon, âgé d'environ 30 ans; Lewis, âgé d'environ 35 ans; Major, âgé d'environ 30 ans, Henry Brown, âgé d'environ 25 ans; John Clay, âgé d'environ 25 ans; Jake Scott, âgé d'environ 25 ans; Anthony, âgé d'environ 30 ans; Davy, âgé d'environ 23 ans; Henry Hope, âgé d'environ 23 ans; Horace, âgé d'environ 25 ans, Jim, âgé d'environ 26 ans; Edmund, âgé d'environ 24 ans; Bob, âgé d'environ 18 ans; Daniel, âgé d'environ 20 ans; Ned Woodfolk, âgé d'environ 30 ans; Little Ned, âgé d'environ 25 ans; Sam, âgé d'environ 25 ans; Anson, âgé d'environ 24 ans; Moses, âgé d'environ 14 ans; Dicy, âgée d'environ 35 ans; et ses enfans Eveline, âgée de 9 ans; Sarah, âgée de 6 ans et un enfant; Clary, âgée de 30 ans et ses enfans Amanda, âgée de 14 ans, et George enfant; Mary Anne, âgée de 25 ans et ses enfans Ellen âgée de 6 ans et un enfant; Hannah Audy, âgée d'environ 25 ans et son enfant; Mariah Dorman, âgée d'environ 25 ans, Un nègre nommé Other, âgé d'environ 25 ans; Abbey, âgée d'environ 25 ans; Harriett, âgée d'environ 26 ans, et son enfant Charles, âgé de 6 ans; Charlotte, âgée d'environ 20 ans et ses enfans, Eliza, âgée de 6 ans et Francis de 2 ans; Hannah Banks, âgée de 35 ans; Almaine, âgée d'environ 22 ans; Tabby, âgée de 22 ans; Mariah âgée d'environ 24 ans et ses enfans Walton, âgé de 6 ans, Martha 4 et Simon 2 ans; Sweet Mariah, âgée d'environ 35 ans; Elvira, âgée d'environ 25 ans et son enfant; Jane Ann, âgée de 25 ans, et ses enfans Anderson, 9 ans; Ellen, 7, Pompey 2 et un enfant; Sally, âgée d'environ 25 ans et Hercules, âgé d'environ 28 ans et son enfant Susan.

Clauses et conditions de la vente: Douze mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du plaintif et des défendeurs, portant hypothèques spéciales sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.
A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E.-U.
21 fev—2 f p s

VENTES DE SHERIF.

Chs. Cotta vs. Pierre Jone.

COUR DE PAROISSE—No 14,090—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'hon Cour de paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu par les Encanteurs, à l'encoignure des rues Chartres et Douane dans cette ville, Jeudi, le 3 mars 1842, à 10 heures du matin

Le contenu du magasin situé à la dite encoignure des rues Chartres et Douane, consistant en marchandises sèches, et chapeaux pour femmes, en jupes, en pupitres, comptoirs, &c. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
V. ALLAIN,
21 fev—4f,2ps — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS—Les soussignés ayant été nommés commissaires par la Cour de District des Etats-Unis, pour prendre les dépositions des créanciers d'après la nouvelle loi des faillites, informent le public qu'ils tiennent leur bureau, au-dessus de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, où ils se tiendront tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à sept heures du soir.
9 fev—1m — T. LAUVE & LS. DUVIGNEAUD

LONGTEMPS pensé par le gouvernement espagnol, comme directeur d'un collège à la Havane, où il a constamment mérité l'estime publique, M. Thomas Cocco vient de s'établir en cette ville et désire y consacrer quelques heures chaque jour, soit à des leçons particulières, soit dans des institutions ou des leçons en langue Française, l'Espagnol, la langue maternelle, en toute autre branche d'instruction; comme aussi la musique, la flûte, le piano.

S'adresser rue du Quartier, No. 129, institution G. Bellanger ou déjà ce monsieur est employé comme professeur d'espagnol. 21 fev—31, 23, 25.

D. TOMAS COCCO, que, por largo tiempo en la Habana, ha desempeñado la direccion de un colegio con el correspondiente título del gobierno español, mereciendo constantemente la aceptacion publica, y que se ha establecido en esta ciudad, desea emplear algunas horas, bien en lecciones particulares, ó en institutos de educacion, tanto enseñando los idiomas frances y español y otros varios ramos de instruccion, como tambien dibujo, música, flauta y fortepiano.

Las personas que gusten, pueden dirigirse á la calle del Cuartel, no. 129, Instituto de M. Bellanger, donde actualmente se ocupa. 21 feb

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, ce 18 février 1842.
EXTRAIT DES MINUTES.
"Séance du 18 février 1842.

ATTENDU que par les dispositions de la charte de cette institution, les Président et Directeurs sont investis de tous les pouvoirs qu'elle concède:

Il est résolu: Que l'acte intitulé: "Un Acte pour faire revivre les chartes des diverses Banques établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets", approuvé par le Gouverneur le 5 février courant, est et demeure accepté par cette institution, à moins que les actionnaires déjà convoqués pour les 7 mars prochain, ne refusent alors de consentir à la dite acceptation.
Pour copie conforme:
19 fev—30 f — L. BERNARD, Caissier.

MALADIES SECRETES.

LES personnes affligées de maladies secrètes peuvent obtenir un soulagement immédiat, et une guérison complète et prompte, par une méthode sûre et facile, tirée des meilleurs médecins de l'Europe; le traitement est court et n'exige aucun changement de régime, et n'a rien de répugnant ou de désagréable. S'adresser au No. 161, rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne, chaque jour jusqu'à dix heures du matin, et depuis quatre heures jusqu'à huit de l'après-midi. 19 fev—30

AVIS.—La société existant autrefois sous la raison de Hall, Bein & Clapp, est dissoute d'un commun accord à compter de ce jour. A. S. Bein est autorisé à se servir du nom de la société en liquidation.
JOHN HALL.
A. S. BEIN.
HENRY OLAPP, Jr.

Le soussigné profite de cette circonstance pour prévenir le public en général qu'il continuera les mêmes affaires pour son propre compte et sous son propre nom; il compte sur le patronage que l'on a accordé à la maison Hall, Bein & Clapp. JOHN HALL. 19 fev

APPARTEMENS PHOTOGRAPHIQUES,
No. 95, rue du Canal.

LE Dr. W. H. Harrington de la raison de Barnard et Harrington, Tuscaloosa, Ala. ouvrira ses chambres pour la réception des visiteurs, à la maison de Madame Fage, mardi 8 du courant.

Les dames et les messieurs de la Nouvelle Orléans sont invités à venir examiner ses spécimens de portraits d'après nature.

Le Dr. Harrington et son associé F. A. P. Barnard, professeurs de mathématiques de l'Université d'Alabama, ont fait de grandes améliorations dans le procédé daguerréotype, par lesquelles leurs portraits obtiennent un brillant remarquable et n'ont pas cette défectuosité de ne pouvoir être vu que sous un jour particulier.

Etant pourvu d'excellens instrumens, le Dr. H. est prêt à exécuter les ordres qu'il recevra et garantit ses portraits très ressemblants et bien exécutés. 8fev—1m

A. DELPIT fait savoir à ses amis et au public, qu'il a établi une agence de sa fabrique de tabac dans le second magasin, ci-devant occupé par M. F. de Fuentes No. 96, rue de la Commune, sous l'hôtel du Verandah.

F. de Fuentes, agent de M. A. Delpit offre à vendre en gros et en détail un assortiment complet de tabac de la susdite fabrique, tels que Perique, Natchitoches, Rose, Macouba, Virginie etc., dont l'excellence est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici l'éloge, et il prévient ceux qui voudront bien le favoriser de leurs ordres de les exécuter avec le plus grand soin et avec promptitude.

F. de Fuentes continue à tenir un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane. 16 fev—6

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Rubicon, du Havre,
255 paniers de 12 bouteilles, } Champagne, AY grand
100 de 24 1/2 do } mousseux de la marque
Icard et Heymard frères, dont ils garantissent la qualité.

EN magasin et à vendre:
250 barriques vin de Bergasse.
500 milliers bouchons fins.
45 caisses vermicelli et macaroni.
10 do anchois à l'huile.
10 do thon mariné.
3 do olives farcies.
25 do muscat.
20 do liqueurs superfines.
10 barils graines d'oiseaux.
1 jarre saucissons de Marseille.

EN ENTREPOT—6 1/2 pipes eau de vie blanche qualité trième preuve.
20 barils do
V L GIRARD & co,
16 fev — Encoignure Chartres et St. Pierre.

AUX PLANTEURS ET AUTRES.

LE soussigné ayant pris des arrangements avec un des meilleurs moulins à scie de la campagne, situé à Natchez, Mississipi, est prêt à tout instant à exécuter les ordres qu'il recevra pour des planches de cyprès de toutes dimensions et qualités, livrable à sa scierie ou sur le fleuve entre la Nouvelle-Orléans et Natchez, le plus promptement possible et à des conditions raisonnables. Les ordres laissés au comptoir de Washington, Jackson & Co, No. 16, rue de la Commune, seront promptement exécutés.
21 fev—3m — ANDREW BROWN, agent.

CITRONS—100 caisses de Malaga à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co
21 f — 30 Vieille Levée.

CAFE—1200 sacs vieux et nouveau de la Havane à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co,
21 f — 30 Vieille Levée.

CIGARES—60,000 de la Havane à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co,
21 f — 30 Vieille Levée.

$30 DE RECOMPENSE.

Parti marron vers le 15 du courant, JOHN, alias JOHN CUNNINGHAM. Il est presque noir, âgé d'environ 28 ans, taille 5 pieds 8 pouces, il a perdu deux de ses dents supérieures de devant et une partie d'un de ses petits doigts; il parle français et anglais et est cuisinier. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui logera ledit esclave dans une des prisons de la ville.
21 janv—1m — GEO. A. BOTTS.

$10 DE RECOMPENSE

SERONT donnés pour l'arrestation du nègre WILLIAM, âgé d'environ 22 ans; taille de 5 pieds 5 ou 3 pouces, teint clair, marchant les pieds en dedans, très connu en ville comme marchand colporteur; il était vêtu d'un pantalon de cotonnade et d'une veste brune.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon les rigueurs des lois.
24 fev—1 — A. C. TREMOULET, 11, Vieille Levée.

POUR LA MOBILE, par le Bayou—Le beau et rapide steamship BELLE OF ATTAKAPAS, capitaine Willis Mann, partira dimanche prochain, 27 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis ou à J. M. DARBY et à THOS. S. EASTLAND,
21 fev — 42 et 43, Nouvelle Levée.

POUR GALVESTON—[Texas]
Pour partir mardi 1er mars, à dix heures A. M.
Le steamer NEW YORK, capitaine John T. Wright, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Bienville, ou à HAWTHORN & WOODS,
21 fev — 63, Gravier.

POUR ST. LOUIS
Le steam-boat CHAMPLAIN, capitaine Freligh, partira positivement samedi 26 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à HAWTHORN & WOODS.
25 fev — 63, rue Gravier.

MALLE DES ETATS-UNIS.
Le steamer CAROLINE, capitaine Sutton, partira pour la Mobile Samedi, 26 de février, après l'arrivée des chars de onze heures. Pour fret ou passage, s'adresser à A. G. SLOO, 26, rue du Camp.

Bureau de la malle des Etats-Unis.
Le fret sera reçu au rail-road, tous les jours excepté le dimanche jusqu'à 4 heures P. M. 24 fev

POUR ST. LOUIS ET LA RIVIERE MISSOURI.
Le steamboat JULIA CHOTEAU, capitaine E. F. Clifford, partira samedi, 26 du courant, à 4 heures P. M. Pour balance du fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à CH. DOANE & Co.
25 fev — 60, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le steamer PREEMPTION, capitaine R. S. Harris, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à JOHN R. SHAW & Co.
25 fev — 24, Poydras

POUR NASHVILLE, Clarksville et tous les ports intermédiaires sur la Cumberland—Le steamer ELLEN KERKMAN capitaine James Iverin, partira pour les ports ci-dessus, dimanche 27 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de très beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à GALBRAITH, LOGAN & Co.
24 fev — 53, Canal.

POUR ST. LOUIS, ALTON et la rivière des Minois.
Le steamboat MACEDONIAN, capitaine Shrodes, partira positivement aujourd'hui à dix heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
24 fev — HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.

POUR ST. LOUIS—Le steamer CHAMPLAIN, capitaine Freligh, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à HAWTHORN & WOODS,
8 fev — 63, Gravier.

POUR ST. LOUIS.
Le steamboat ST. LOUIS, capitaine Jos. M. Convers, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à JOHN R. SHAW & Co.
31 jan — 24, rue Poydras

POUR CINCINNATI et tous les ports intermédiaires. Le steamboat SWALLOW, capt. M. J. Anders, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
29 jan — HAWTHORN & WOODS, 63 rue Gravier

POUR GIBRALTAR.
Le brick ADOLFO, capitaine Playa, sera expédié sous peu. Pour passage ayant de beaux aménagemens s'adresser à
26 fev — J. ROBERT & Co. 3, Magasins.

POUR LIVERPOOL.
Le navire WALTER, capitaine Christiansen, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
25 fev — 97, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Samedi 26 du courant—La barque GLOBE, capitaine Silsby, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 150 balles coton s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins triangulaires ou à FOSDICK & BROTH, 66 Camp.
20 f

POUR HAMBOURG—Le navire PRINCESS LOUISE, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à SCHMIDT & Co. 56 Bienville.
25 fev

POUR NEW-YORK—Le navire ST. MARY, capitaine Foster, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à
24 f — J W STANTON & co 30 Poydras

POUR PHILADELPHIE—Le brick PAUL JONES, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à JAS D DENEGRE, 16 Douane.
24 f

POUR BALTIMORE—Le navire TIPPECANOE, capt. Adams Gray, peut prendre 560 barils, à Fontrepont. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD & BECK,
24 fev — 24, Douane

POUR BALTIMORE—Le brick ARCHITECT, capitaine Alber, a besoin de 600 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD & BECK,
24 fev — 24, Douane

POUR BOSTON—La barque fine voilière CLARMONT, capitaine Robinson, partira sous peu de jours. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD & BECK, ou à NORCROSS & FOSDICK,
24 fev — 40, Gravier

POUR BOSTON—La barque VENICE, capitaine Gill, sera expédiée sous peu de jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à J A MERRITT,
24 fev — 53, Camp

POUR NEW-YORK—La barque CITIZEN, capitaine Barker, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à W HENRY PARKS, 19 St-Charles
23 f

POUR NEW-YORK—Samedi 26 du courant—Le navire LOUISVILLE, capitaine N. Hunt, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES E WOODRUFF, 70 Camp.
23 f

POUR MOBILE—par le nouveau bassin—La goëlette HARRIET, capitaine Streck, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE, 97 Camp.
23 f

POUR FRET OU CHARTE—Le navire bremois CLEMENTINE, capitaine Gesselman, s'adresser au capitaine à bord ou à SCHMIDT & Co. 56 Bienville.
23 f

POUR LE HAVRE.
La barque A 1 ST. CLAIR, capitaine Casper, partira incessamment pour le sus-dit port. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville
22 fev

POUR MATAMOROS—La goëlette CREOLE, capitaine Heath, partira positivement samedi 26 courant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.
21 fev — 36, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS.
La goëlette WATERWICH, capitaine Arnaez, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
21 fev — 36, Vieille-Levée.

POUR LE HAVRE—La barque ELISA THORNTON, capitaine Patterson, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 balles ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.
19 f

POUR HAMBOURG.
Le navire MANCO, capitaine Wade, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la presse du Mississippi, ou à S & J P WHITNEY,
18 fev — 73, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire KONOHASSETT, capt. Foster, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY,
17 fev — 73, Camp

POUR ST-YAGO DE CUBA—On a besoin de la valeur de 300 barils pour une goëlette fine voilière doublée et chevillée en cuivre qui sera immédiatement expédiée, s'adresser à W HENRY PARKS, 19 St. Charles.
17 f

POUR LE HAVRE.
La barque fine voilière A. 1, SHANNON, capitaine Pike, sera expédiée dans le plus bref délai. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE,
17 fev — 93, Commune.

POUR MARSEILLE.
Le navire TIBER, capitaine Covell partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts de tabac, s'adresser à LEVI H GALE,
15 fev — 93, Commune.

POUR LE HAVRE.
Le navire PANURGE, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée partira sous peu. Pour fret de 300 balles s'adresser à KOHN, DARON & Co.
15 fev — 30, rue Bienville.

POUR MARSEILLES—La barque fine voilière ELENORE, capitaine Dubs, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser au capitaine à bord, ou à BLANCHARD, EIMER & Co,
11 fev — 24, Bienville.

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier SHEFFIELD, capitaine R. R. Porter, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles coton, ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY,
7 fev — 73, rue du Camp

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe STATESMAN, capit. Levensaller, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp.
7 fev

POUR LE HAVRE—Le navire A 1 CONSTITUTION, capitaine Peabody, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.
7 fev

A VENDRE.
Le navire HERMITAGE, doublé et chevillé en cuivre, du port de 550 tonneaux ou de 1800 balles de coton; ce navire a été entièrement radoubé il y a et il a été fait cette saison des réparations qui ont coûté $1000, à trois ans à New York. Les réparations sont coûté $1000. Ce bâtiment sera vendu pour clore une société. Pour les conditions, s'adresser à bord de l'autre côté du fleuve ou à LEVI H GALE, 93, Commune
15 fév

SOIERIES A BON MARCHÉ.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de soieries pour robes, qu'ils vendront à $1 la yarde dans leur magasin, rue Conti, No. 28. WIOTTE & BALLÉ.
13 dec—6m

CHAPEAUX de paille;
200 douzaines chapeaux de paille d'Italie, larges bords,
100 " " " pour enfans,
600 pièces cordons paille pour ornement de chapeaux,
100 douzaines cordelière paille de do
A vendre par BATAILLE & BIGEY,
7 fev — 86, rue de Chartres

THEODORE M. KOUES. — Wm. DAVIDSON.
KOUES & DAVIDSON,
[illegible]
No. 97 rue du Camp.
1 jan—1 an. — NOUVELLE ORLEANS.

F. ALPUENTE Fils, docteur de la faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle Orléans, dans le but d'exercer sa profession. Encoignure Dumaine et Rempart. 25 jan—1m

LE soussigné ayant vendu sa pharmacie et devant partir pour France incessamment, prévient les personnes à qui il pourrait devoir de lui présenter leurs comptes pour être payés.

Il donne avis en même temps aux débiteurs de l'ancienne société J. METGE & co. dont il est le liquidateur, d'avoir à solder leurs comptes avant le quinze mars prochain; ce délai expiré, il se verrait, à regret, forcé d'employer les voies de rigueur.
J METGE,
Rue St Anne No 120, entre Bourbon et Dauphine.
16 fév—1 f p s jus. 15 mars.

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,
AVOCATS.

MR. HUSTON est venu à la Nlle Orléans—Mr. Prentiss restera momentanément à Vicksburg. En outre des Cours de la Nlle Orléans et de tous ceux fréquemment par Prentiss, ils recevront des affaires dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprême d'Alexandrie.
Bureau Nlle-Orléans, 8, rue St. Charles.
17 déc—3m.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME TRIDON, maîtresse sage-femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, après avoir remporté le 1er prix d'accouchement et reçu de nouveau par le jury médical de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, rue Royale et Orléans; avec les préceptes, guérit les affections de la matrice, ainsi que les maladies des dames, par un traitement méthodique. Elle assure vivement ... la confiance dont les dames voudront bien l'honorer.
30 déc—1 an.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET.
133, rue de Chartres.
Sans Réserve.

IL sera vendu aujourd'hui 25 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan,
Différentes factures d'habillements, consistant en surtouts, habits, redingotes, pantalons, gilets, &c. &c.
Aussi—Souliers et brodequins de différentes descriptions, pour homme et pour femme.
Conditions:—Comptant. — 25 fev.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

AUJOURD'HUI Vendredi, 25 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, en face de la rue Marigny, 3ème municipalité, et en débarquement du navire Eulalie, de Bordeaux, il sera vendu positivement:
30 barriques vin Montferrand,
30 " " St. Estèphe,
30 " " St. Julien,
500 caisses vin St St. Julien No. 1,
PREMIERE QUALITÉ.
Conditions à la vente. — 25 fev—1

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu aujourd'hui vendredi 25 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de Chartres No. 110 pour clore des factures:
30 sacs café de Rio,
30 tierçons riz nouvellement débarqué,
Et une quantité d'autres groceries.
Conditions à la vente.

PAR PHILLIPS, DUBERTRAND & Co.

IL sera vendu ce matin à 10 heures 1/2, à notre nouveau magasin d'encan, à l'encoignure des rues Gravier et Magazine, autrefois occupés par MM Pritchard & Bergers, Les groceries suivantes:
3 pipes eau de vie française,
3 do genièvre de Hollande,
5 barriques vieux whiskey irlandais, véritable,
5 barils huile de baleine épurée d'hiver,
26 demi barriques vin de Madère,
7 caisses thé poudre à canon et Young Hyson,
20 paniers huile d'olive,
40 caisses blanc de baleine New Bedford,
70 caisses chandelles composition,
75 caisses vin St. Julien,
25 caisses tabac coupé de miel,
30 caisses savon de Boston, No. 1,
300 caisses harengs fumés,
30 barils porc mess et prime,
40 demi-barils bœuf,
5 barils cuisses,
Fruits à l'eau de vie, bois de lit, armoires, chaises, tables, gardes-manger, et une quantité d'autres articles.
25 fev

PAR PHILLIPS, DUBERTRAND & Co.

IL sera vendu à l'encan samedi 26 du courant, à 10 heures 1/2, au No. 66, rue de la Commune, un assortiment de marchandises sèches, bottes, brodequins.
N. B.—Marchandises sèches reçues à notre ancien magasin, rue de la Commune, 66, à vendre à l'encan.
25 fev

Vente de chevaux, voitures, harnais &c. &c.
PAR J. A. BEARD & Co.

Aux écuries de Tattersalles, rue St. Charles, les mercredis et samedis, à 11 heures A. M. Les animaux devront être amenés la veille de la vente au soir.
Le livre d'entrées est tenu aux écuries et au bureau de la Bourse d'encan, rue du Camp. 25 fev

MARCHANDISES SECHES, GROCERIES.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan Samedi, 26 du courant, à la Bourse d'encan, rue du Camp, à 10 heures et demie A. M.
Un grand assortiment de marchandises sèches, consistant en flanelle superfine, blanche et rouge, satin, indiennes françaises, anglaises et américaines, chemises, bas et chaussettes tapis, &c. &c.
Un grand assortiment de bottes, souliers et brodequins, et une quantité de groceries.
Aussi—10 paniers de ayence.
Conditions: comptant pour clore des consignations. 26 fev

RESIDENCE AGREABLE A CARROLLTON.
PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu Mercredi, 2 mars prochain, à la Bourse St. Louis, à midi
Une très belle maison en bois faisant face à l'Hôtel Carrollton, composée de quatre appartemens avec galerie devant et derrière, cuisine, citerne, latrines; le tout en bon ordre, et conditions à souhait que la bâtisse en soit grossière.
Aussi—Une belle négresse âgée de 18 ans, nommée LOUISA, excellente domestique, pleinement garantie.
Conditions—1/4 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
25 fev—30,2,3.

PAR S GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 26 février 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, Un lot de terre situé dans le carré de la ville, ayant 30 pieds et demi de face à la rue Dauphine, entre St. Louis et Conti, sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française; ensemble une maison en bois briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, venant d'être réparée à neuf, ayant quatre appartements, galerie et cabinets, cuisines en briques, une grande bâtisse en bois servant de chambres à domestiques; le tout en parfait état.
Cette propriété est louée à raison de $40 par mois.
Conditions—$1233 33 1/3 payables le 5 mars 1843, pareille somme aux mêmes et le surplus comptant.
L'acte de vente se passera pardevant F. P. Laborre, not. pub — 25 fev—3

PAR E. TASTET.
133, rue de Chartres.

IL sera vendu samedi 26 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,
L'esclave Mary, âgée d'environ 24 ans, depuis 15 ans dans le pays, excellente domestique de maison et garantie des vices et maladies prévus par loi:
Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant A. Ducatel, not. pub aux frais des acquéreurs. — 25 fev—2

Grande vente de vins et de liqueurs de choix.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan sans réserve mercredi 2 mars, à onze heures, au magasin d'encan, rue du Camp, No 40
100 celis, vins de Madère, Sherry, Porto, Champagne, vins rouge, eau-de-vie, &c. &c. en pipes, 1/2 pipes, 1/4 barriques, &c. &c. — 25 fev

AVIS AUX AMATEURS D'HORTICULTURE.

Importation directe des plantes, fleurs, arbres fruitiers &c
PAR VINCENT & DE FERIET.

SAMEDI prochain, 26 du courant, à 10 heures, il sera vendu une riche collection de très belles plantes de jardin, arbres à fruits et d'ornement, consistant en partie en rosiers nouveaux blanches et autres, avelines d'Espagne, groseilliers, amandiers doux, châtaigners, framboisiers, vignes douces de Brisse et autres.
Le tout directement importé et en bon ordre mérite l'attention des amateurs et de ceux qui tiennent des serres.
Vente positive et sans réserve. 22 fev—4

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi le 25 du courant, à midi, rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon, Le mobilier de M. Aug. Bordères.
Conditions: comptant. — 15 f—3

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu vendredi, 25 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte et risque de Mme Louise Audet, à cause qu'elle n'a point rempli les conditions de l'adjudication à elle faite par M. Barnett Sr, commissaire, le 22 janvier dernier, les esclaves ci-après:
AMELIA, mulâtresse, d'environ 18 ans.
CIDALIS, do 10 ans
Conditions comptant.
Les actes de vente en l'étude de E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 14 fev—14, 16, 18, 20, 22.

PAR P. E. TRICOU.
Succession de feu M. Nicaud.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 18 janvier 1842, il sera vendu le Jeudi, 3 mars 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu M. Nicaud, savoir:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Washington, faisant une partie de l'îlet No. 27, d'après un plan dressé le 17 mai 1833, par L. J. Pilié, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire. Le dit lot, mesurant 28 pieds 1 pouce 6 lignes de face sur la rue St. Jean-Baptiste, et sur les rues Washington et Love, ayant 341 pieds de profondeur d'une des dites rues à l'autre.

2o Sept lots de terre situés au faubourg Franklin, faisant partie de l'îlet No. 119, de dit faubourg et désignés par les Nos. 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, sur les dits lots.

Les Nos. 4, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face sur la Promenade Washington, sur 118 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre les rues Magistrate et Love; le No. 10 formant l'encoignure des rues Washington et Love, et le No. 11 mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face sur la rue de la Loi, sur 150 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur; le tout d'après un plan dressé par Journet, le 16 mars 1836, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

3o Un lot de terre situé à Lafayette, paroisse Jefferson, désigné par le No. 4, de l'îlet No. 17, d'après un plan dressé le 7 avril 1831, par Bourgerol; le dit lot mesurant 28 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes de face à la rue Live Oak, sur 130 pieds de profondeur entre Jackson et Philippa.

4o Deux portions de terre situées à Harlem, paroisse Jefferson, désignées par les Nos. 151 et 136 sur le plan de la dite ville, dressé par L. Bringier, et déposé en l'étude de W. Boswell; la portion No. 151, mesurant 240 pieds sur le Canal Carter, 300 pieds de face sur la rue Scott, la même façade sur la rue Ramsey, et 240 pieds sur la partie de derrière; et la portion No. 136, ayant 300 pieds sur le Canal Carter, 300 pieds sur chacune des rues Adams et Montfort, et de 140 pieds dans la partie de derrière.

5o. Deux lots de terre situés au faubourg Bouligny, désignés par les Nos. 16 et 17, de l'îlet No. 36, d'après un plan particulier, annexé à l'acte passé le 21 [illegible] devant J. Cuvillier, notaire; les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face sur l'Avenue Napoléon, sur 150 pieds de profondeur.

6o. Un morceau situé dans la paroisse Lafayette, mesurant 10 arpens de face au bayou Queue Tortue, sur 40 arpens de profondeur, borné audessus par la propriété de Victor Navarre, et audessous par celle de Augustin Guidry.

ESCLAVES:
7o. Little William, nègre âgé de 16 ans,
8o. Moses Gol, " " 44 ans,
9o. John Miner, " " 50 ans,
10. François, " " 50 ans,
11. Mary Nicaud, négresse, âgée de 40 ans.

ACTIONS.

12. Vingt-quatre actions du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de $100 chacune.

13. Trente actions de la Compagnie du Railroad Pontchartrain, de $100 chacune.

14. Dix actions de la Compagnie d'Assurance des Marchands de $100 chacune, sur lesquelles $50 seulement ont été payées.

15. Dix actions de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest de $40 chacune.

16. Vingt actions de la Compagnie d'Assurance du Commerce de $60 chacune.

CONDITIONS.—Les propriétés foncières payables à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés, et les esclaves seront vendus un dixième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés, et Les actions, comptant.

Tous billets qui seront fournis par les acquéreurs devront être endossés à la satisfaction des exécuteurs, qui se réservent le droit de rejeter les endosseurs proposés, sans être tenus de donner les motifs de leurs refus. Les dits billets porteront hypothèque spéciale et porteront 10 pour cent d'intérêt à leur échéance, s'ils ne sont pas payés à leur maturité, sans pour cela que cette clause donne le droit d'en retarder le paiement.

Les conditions de la vente devront être remplies dans les quinze jours qui suivront la vente, et avant que les susdites conditions ne soient remplies, aucun esclave ne sera livré aux acquéreurs, mais ils seront à leurs risques.

Les actes de vente seront passés chez Philippe Lacoste notaire, aux frais des acquéreurs.
1er fev—6f, 1,8,15,22,3mars

Vente de syndic.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan samedi 11 mars, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour du premier district de la Louisiane, date du 5 juillet 1839:

Les immeubles suivans, abandonnés par L. Ludwigsen à ses créanciers, savoir:

Trois terrains situés au faubourg Bouligny, paroisse de Jefferson, désignés sur un plan fait par L. Surgi, en date du 28 mai 1836 et déposé dans l'étude de W. Boswell, notaire public, sous les Nos. 8, 9 et 10, contigus l'un à l'autre dans l'îlet No. 24, mesurant chacun trente un pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Jane, sur cent soixante pieds de profondeur; le No. 10 formant l'encoignure des rues Jane et Magazine.

Aussi: Un terrain situé à Carrollton, paroisse de Jefferson, désigné sur un plan fait par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 29 janvier 1836 et déposé dans l'étude de Felix Grima, notaire, sous le No. 3, borné par les rues Leonidas, Materi, Monroe et Solférino, faisant partie d'un îlet, lequel lot mesure: savoir: les lots Nos. 1, 2, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, chacun trente pieds de face à la rue Leonidas, sur cent vingt pieds de profondeur; et les lots Nos. 11 et 12, chacun trente pieds de face à la rue Materi, sur cent cinquante pieds de profondeur; les lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, et 22, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Monroe, sur cent vingt pieds de profondeur; les lots Nos. 23 et 24 ayant chacun trente pieds de face à la rue Solferino sur cent cinquante pieds de profondeur.

Conditions: comptant.

Aussi, un certain nombre de comptes arriérés, qui seront vendus sans aucune garantie de leur exactitude, et sans preuve à l'appui.

Conditions: comptant.

Actes de vente pardevant Hercule Davis, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les propriétés dont l'acte de vente ne sera pas passé dans les quarante-huit heures après l'adjudication, seront revendues pour le compte et au risque de l'acquéreur, sans autre notification préalable.
7 fev—3f, Nov, 10 et 11 mars.

A VENDRE—Un petit magasin de groceries établi depuis deux ou trois ans dans quartier avantageux près d'un des trois marchés de cette ville. S'adresser au bureau de la poste, boîte No. 111, pour dire où on pourra avoir un rendez-vous.
Conditions: comptant. — 5 fev—3f